



© Ph. Gaudry (CRPF RA)

## Sylv'ACCTES Rhône Alpes, des forêts pour demain

Le Conseil régional Rhône-Alpes (délibération du 30/05/2013) veut prendre en compte aussi les services écosystémiques de la forêt et notamment valoriser leur capacité à atténuer le changement climatique en séquestrant du carbone atmosphérique. Il s'agit d'accompagner des itinéraires sylvicoles favorisant conjointement la production de bois d'œuvre et les services écosystémiques.

Le Conseil régional a confié au CRPF en partenariat avec l'ONF, les Communes Forestières et la DRAAF la construction d'un dispositif financier innovant par lequel les entreprises et collectivités pourront améliorer leur empreinte carbone tout en luttant contre le changement climatique.

Une structure régionale dédiée, Sylv'ACCTES Rhône Alpes, assurera l'interface entre les porteurs de projets locaux et les contributeurs financiers. Elle aura à charge la gestion des flux financiers et le portage des méthodes de certification.

### Les territoires locaux au cœur du dispositif

Le territoire (CDDRA/PSADER, Communauté de communes, Charte forestière) définit à son échelle, avec les acteurs et les utilisateurs du milieu forestier, des itinéraires sylvicoles adaptés à la production de bois d'œuvre, de services écosystémiques et permettant une séquestration optimisée du carbone. Ceux-ci sont rassemblés dans un document de Projet Sylvicole Territorial (PST). Les acteurs forestiers (CRPF, ONF, Communes Forestières, COFORET) apportent, un appui technique pour construire le projet sylvicole (partenariat construit à l'échelle régionale et décliné dans chaque territoire).

### Qui pourra bénéficier de ce nouveau système de financement ?

Tous les propriétaires forestiers publics et privés qui mettent en œuvre les itinéraires sylvicoles du PST, bénéficient d'un document de gestion forestière et sont engagés dans une démarche de certification de type PEFC.

### Quelles opportunités sont offertes par ce nouveau dispositif ?

Pour les propriétaires, ce sont des travaux sylvicoles vertueux aidés de 50 à 80 % de l'investissement. Pour les financeurs publics et privés, c'est la possibilité de participer localement à la lutte contre le changement climatique tout en préservant

la biodiversité, les paysages, la ressource en eau mais aussi la production d'une matière première renouvelable : le bois !

### Comment sont évalués les bénéfices associés à ces nouveaux itinéraires sylvicoles ?

Tous les bénéfices répondent à des indicateurs chiffrés :

- **le bénéfice carbone** prend en compte la séquestration en forêt, le stockage dans les produits et l'effet de substitution par l'usage des produits bois ;
- **le bénéfice de biodiversité** évalue la capacité de l'itinéraire sylvicole à pérenniser ou augmenter la diversité des espèces animales et végétales et de leurs habitats ;
- **les bénéfices socioéconomiques** prennent en compte l'impact sur l'emploi local, l'adaptation au changement climatique, l'impact paysager, l'adaptation aux risques naturels...

### À quels types de travaux ces moyens financiers pourront-ils être alloués ?

Les travaux correspondant au PST qui favorisent la production de bois d'œuvre et l'amélioration des services écosystémiques peuvent être par exemple :

- boisement (captage d'eau potable, zone de protection...) / reboisement (si coupe déficitaire et hors obligation légale) ;
- coupe d'amélioration rendue déficitaire par la mise en œuvre d'un itinéraire de gestion ou d'une technique spécifique adapté aux contraintes naturelles locales (dont l'usage de la traction animale ou du câble aérien) ;
- ... (liste non exhaustive).

► Contact : Loïc Casset - Chef de projet Sylv'ACCTES\* - loic.casset@crpf.fr

\*Sylv'ACCTES : Sylviculture d'Atténuation du Changement Climatique et sERVICES écoSystémiques.

# La forêt protège l'eau

Dans le Puy-de-Dôme, la Société des Eaux de Volvic et les propriétaires forestiers sont en passe de s'entendre autour d'une gestion forestière raisonnée. Ici, un acteur économique voit dans son intérêt d'investir - certes modestement - dans l'animation forestière.

Depuis la création, en 2005, du CEPIV (Comité Environnement pour la Protection de l'Impluvium de Volvic), qui réunit la Société des Eaux de Volvic et les quatre communes de l'impluvium (territoire sur lequel l'eau minérale naturelle se crée par infiltration à partir de l'eau de pluie et de neige), de nombreuses actions ont été menées pour protéger la source : collecte et traitement des eaux usées domestiques, désherbage mécanique plutôt que chimique des voies ferrées, sensibilisation des agriculteurs, protection des zones humides, etc. « Mais jusqu'au projet Semeau, nous n'envisagions pas d'action particulière sur la forêt », explique Patrick Lachassagne, Responsable Environnement et Ressources en Eau d'Évian Volvic World, évoquant le projet européen Life.

« Ce projet a permis de bien comprendre la structure de la forêt, qui occupe 50 % de la surface de l'impluvium, en termes d'essences, de structure foncière, de typologie des propriétaires, de modes de gestion forestière, ainsi que son fonctionnement hydrogéologique. Mais, au-delà, il nous a permis d'envisager et d'imaginer des politiques de protection dans le domaine de la forêt ».



Aperçu de l'impluvium de Volvic.

## La forêt joue un rôle hydrologique majeur.

Porté par de nombreux partenaires, dont le CRPF, le projet européen Life Semeau (2009/2013) a consisté à modéliser l'ensemble des flux hydriques à l'échelle du bassin versant de Volvic (Puy-de-Dôme) et du site expérimental de Vals-les-Bains (Ardèche). Il s'est particulièrement intéressé au rôle hydrologique de la forêt. Ses conclusions montrent que le couvert forestier a un rôle protecteur majeur de la qualité de l'eau, « sous réserve de précautions simples » car :

- la forte activité biologique des sols forestiers épure l'eau d'infiltration et les pratiques d'exploitation forestière présentent de bien plus faibles risques que les autres activités anthropiques ;
- la gestion forestière dynamique et raisonnée, en diminuant la surface foliaire des peuplements, peut également avoir un impact positif sur la quantité d'eau qui entre dans le système en limitant l'évapotranspiration.

Cependant, il faut être vigilant à :

- ne pas laisser la forêt couvrir tout le territoire de l'impluvium car dans les cas extrêmes le débit des sources pourrait être réduit ;
- minimiser le risque (limité) de pollution liée à d'éventuels accidents d'exploitation de la forêt et d'infiltration des nitrates suite à des coupes rases d'envergure (absence prolongée de couvert forestier).

## Trois scénarios pour une forêt protectrice et productrice.

Sur la question forestière, trois scénarios s'offraient, selon le projet Semeau, aux acteurs locaux :

- ne rien faire : les risques sont faibles, car la forêt est peu exploitée pour le moment, mais ils peuvent s'accroître dans l'avenir si la pression augmente, sur le bois énergie, par exemple ;
- promouvoir une sylviculture très dynamique et regrouper la propriété. La forêt ne représentant pas un risque majeur face aux autres enjeux, ces actions auraient nécessité des moyens trop importants ;
- mettre en place une animation : aider les propriétaires privés à augmenter leur revenu foncier et leur patrimoine en leur fournissant des outils pour exploiter au mieux leur forêt.

C'est la troisième voie qui a été retenue par les acteurs locaux du CEPIV, d'autant qu'une étude économétrique

a permis d'évaluer l'augmentation du revenu des propriétaires privés de 20 à 160 euros/ha/an et de la valeur de leur patrimoine de 3 000 euros/ha. Pour cela, plusieurs outils ont été développés durant le projet Semeau : un schéma de desserte forestière, un guide des bonnes pratiques pour les propriétaires privés, des sessions de formation et le marteloscope de Volvic ainsi qu'un cahier des charges pour les relations contractuelles entre les propriétaires privés et les exploitants forestiers (protection des propriétaires, de l'environnement et de l'eau).

« Les propriétaires forestiers sont très intéressés », poursuit Patrick Lachassagne. « Ils ont été informés tout au long du projet par des réunions publiques et 200 d'entre eux ont répondu à notre questionnaire sur leurs pratiques et leur patrimoine. L'implication du CEPIV devrait permettre aux propriétaires d'augmenter leurs revenus tout en garantissant sur le long terme que la ressource en eau minérale naturelle ne sera pas affectée par l'activité forestière ». Cela prendra la forme, en 2015, de l'affectation au secteur d'heures d'animation forestière. « Ce soutien à la forêt devra se faire sur des aspects concrets : conseils pour l'amélioration des peuplements, aide à la vente de bois, recherche des limites de parcelles, respect des réglementations, cahiers des charges, etc. Afin d'être dans une logique gagnant-gagnant pour tous », précise Emmanuel Favre d'Anne, technicien Ouest Puy-de-Dôme au CRPF Auvergne.

► Pour en savoir plus : [www.life-semeau.eu](http://www.life-semeau.eu)

► Contact : Emmanuel Favre d'Anne - [emmanuel.favre-d-anne@crpf.fr](mailto:emmanuel.favre-d-anne@crpf.fr)

Dossier réalisé par Christel Leca.

# Quand la forêt est un atout touristique

Trois exemples pour montrer une valorisation touristique de la forêt, sans pour autant négliger le revenu bois.

**Au cœur des Chambarans (Isère)**, Yves-André Rocher a converti la forêt familiale de 300 hectares en parc animalier. Séduit par une initiative observée dans l'Yonne, il a tout d'abord fait venir des daims, des cerfs, des mouflons au milieu des années 1980. « *Je voulais avoir un parc avec des animaux, ceux que l'on voit dans les forêts françaises. Les premiers sangliers sont venus en 1989* », se souvient-il, « *c'était par romantisme : avoir une belle forêt, sauvage. Je ne voulais pas mettre de grilles entre les bêtes et le visiteur. Il pouvait venir à la journée en payant à l'entrée. L'idée me semblait sympathique.* » Il faut dire que, selon lui, cette forêt n'avait pas un bon rendement sylvicole. « *Il y a quelques beaux sujets mais c'est un taillis médiocre, quoique varié et donc avec des qualités esthétiques indéniables. Dans les années 1960, nous avons réalisé des plantations de douglas mais ils se développent lentement. Donc nous faisons simplement du bois de chauffage.* »

Yves-André Rocher a divisé son parc en deux parties, d'un côté les sangliers, de l'autre les cervidés. Seule cette dernière est ouverte au public. « *Nous avons le plus de visiteurs en octobre-novembre pour le brame du cerf.* » Économiquement, la période 1998-2002 a été la meilleure. Le restaurant ouvert en 1987 marchait bien. Mais en 2008, dès le début de la crise, la fréquentation du parc a baissé : « *On avait jusqu'à 17 000 visiteurs par an. Aujourd'hui, ils sont moins de 10 000. Nous avons une clientèle modeste.* » Si les recettes se répartissent presque à parts égales entre billetterie, vente de bois, hébergement et location de chasse, il reconnaît être déficitaire : « *Il faut souvent boucher les trous.* » Ainsi, pense-t-il, « *cette expérience n'est ni reproductible ni généralisable.* »

**À Bras dans le Haut-Var**, chez Claude Fussler, aucune clôture ne délimite la forêt. Bien que non forestier, il a acquis avec sa femme en 1995 un domaine de 175 hectares de collines boisées. « *Nous voulions développer les activités liées à la forêt car quand on loue une chambre d'hôtes, on vend un paysage et un environnement.* » Dès son installation, le couple a choisi de mener conjointement l'accueil touristique (5 chambres d'hôte), la location de pâturages pour les chevaux, les cultures céréalière, viticole, apicole et la gestion forestière. En 1997, pour prendre en main une forêt délaissée par l'ancien propriétaire, il réalise son premier PSG qui insiste sur les activités multifonctionnelles de la forêt, le sylvopastoralisme et la futaie jardinée. Alors que les recettes proviennent principalement des nuitées en chambres d'hôte, la forêt reste au centre de l'argument commercial. C'est ce que défend Forestour en région PACA. « *Nous voulons exploiter la forêt en douceur, l'ouvrir à ceux qui la fréquentent, en préservant le paysage.* » Avec le réseau Forestavenir, il a tenu à préserver des îlots forestiers pour les adapter au changement climatique et a réalisé des plantations pour séquestrer le carbone. « *On a la chance d'être à la confluence de plusieurs sources et d'avoir une rivière qui traverse le domaine. La ressource en eau va faire l'objet des futurs investissements amortis par les chambres d'hôte.* »



Daim dans le parc animalier

**À Ripaille (Haute-Savoie)**, la gestion de la forêt a été confiée par la famille Necker à la commune de Thonon-les-Bains. « *Ce sont les accords de Ripaille de 1976 qui ont ouvert l'accès de la forêt aux visiteurs. On a une convention public-privé pour gérer ce patrimoine commun. On exploite le bois mais elle est avant tout récréative* », relève Bernard Delorme, directeur du service « *espaces verts et paysage* » de la ville. Paule Necker, la propriétaire, ajoute : « *Il s'agissait d'une volonté conjointe de permettre aux gens de la région de s'y promener.* » Sur les 100 hectares masqués derrière une palissade, 33 sont gérés par la ville. Outre une forêt de chênes et un arboretum, on y trouve des champs cultivés et des vignes. Les règles de fréquentation y sont strictes. On ne peut ni pique-niquer, ni faire du vélo ou du sport. « *À Ripaille, les gens savent qu'ils viennent dans un endroit calme où ils vont voir des chevreuils, des oiseaux* », conclut Paule Necker. « *Ce n'est pas parc urbain mais un parc forestier, précise Bernard Delorme. Dans la ville, nous sommes ici dans un cadre aux paysages d'exception.* » 11 000 visiteurs par an franchissent l'unique porte d'accès à la forêt et déambulent sur deux itinéraires sous l'œil d'un employé communal « *qui contrôle et surveille* » entrées et sorties. Pour la commune, Bernard Delorme reconnaît que la forêt de Ripaille complète une offre touristique de premier ordre en termes de découverte : « *Moi, j'y vois un intérêt. Sur la durée, nous avons l'assurance de conserver et de préserver ce poumon vert.* »

► Contact : Yves-André Roche : 04.74.20.14.93  
 Claude Fussler : 04 98 05 10 20 ou claude@fussler.org  
 Paule Necker : 04.50.26.60.06  
 Bernard Delorme : 04.50.70.69.59

Dossier réalisé par Jean-Louis Rioual



Promeneur au domaine de Claude Fussler